

Le **B**ulletin
d'**I**nformation
des **P**rofs-relais
de la Mayenne



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Mayenne

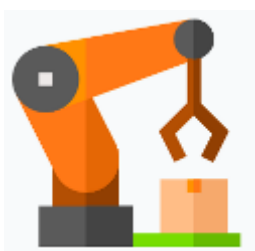


Dans le vif du sujet.

L'année scolaire suit son cours malgré le maintien des contraintes imposées par le contexte sanitaire. Chacun(e) d'entre nous remplit sa mission de service public auprès des élèves et des familles. L'accompagnement des élèves dans la construction et la sécurisation de leur parcours de formation est une de nos tâches essentielles : c'est un droit pour nos jeunes, un devoir essentiel pour nous, professionnel(le)s de l'Éducation. A ce titre, être professeur(e)-relais Ecole-Entreprise, c'est s'engager pleinement parmi les acteurs/actrices de première ligne dans ce domaine.

Nous arrivons à ce moment de l'année où tous les élèves vont faire des choix : prendre l'option latin en 5ème ou pas ? Quel choix de LV2 ? Opter pour une seconde générale et technologique après la 3ème ? Ou bien s'engager dans la voie professionnelle ? Mais dans ce cas, par la poursuite d'une scolarité « 100 % en établissement » ou par le biais d'un apprentissage ? BUT ou BTS après la terminale ? En alternance ou pas ?... Chaque élève se pose légitimement beaucoup de questions : notre mission est de contribuer à l'aider à y répondre par lui/elle-même.

Pour cela, nous disposons d'outils très nombreux, d'opportunités également. « InserJeunes » (*lire en page 3*) est un de ces outils ; « 53 nuances d'industri(e)s » (*voir ci-dessous*) est une opportunité. Dans une période de recomposition du paysage des dispositifs d'information sur l'orientation, nous tenir informé(e)s est une nécessité afin d'intégrer les nouveautés dans nos pratiques : les COS EFOP dans les Pays de la Loire (*lire en page 4*) sont à ce titre un dispositif majeur.



Projet « 53 nuances d'industri(e)s » un « big event » des REE liant Semaine de l'industrie et Semaine Ecole Entreprise.

La DSDEN, le Medef, l'UIMM et la DDEC s'associent pour proposer 53 rencontres entre 53 industrie(le)s mayennais(e)s et 53 groupes d'élèves dans les établissements scolaires entre la fin mars et le début avril. Cette opération contribue notamment au développement de l'ambition scolaire des élèves dans un Département marqué par une forte ruralité : elle s'inscrit par conséquent dans la dynamique des **Cordées de la réussite**.



Ils sont professeurs-relais Ecole-Entreprise.

Ils témoignent « à chaud » de leur travail quotidien en lien avec cette mission.

Raphaël Maurus enseigne au lycée professionnel Pierre et Marie Curie de Château-Gontier :

« Actuellement, il est très compliqué de planifier des interventions avec les entreprises car les protocoles évoluent sans cesse. Des entreprises qui étaient prêtes à engager des actions à un instant T ne le sont plus 1 semaine après, donc beaucoup de projets sont en standby. De notre côté, des projets avec les collèges ou avec les lycées (des étudiant-e-s en BTS) sont très incertains. Mais au lycée Pierre et Marie Curie, nous continuons à accueillir des élèves des collèges pour des visites de notre établissement et des présentations de nos formations. Nous maintenons également les minis-stages proposés aux élèves de 3^{ème}.

En ce qui concerne l'information sur les métiers et les formations, nos Portes Ouvertes sont repoussées au 17 Avril : nous croisons les doigts. Puisque beaucoup de Portes Ouvertes sont annulées ou ont lieu en visio, nous veillons à transmettre régulièrement les mails d'information directement à nos élèves.

Enfin, en ce qui concerne les PFMP, c'est une période compliquée. Toutes nos formations sont touchées mais certaines plus encore que d'autres. Par exemple, la formation EDPI (Etude et Définition des Produits Industriels) souffre beaucoup du Télétravail. »

Romain Hodé enseigne au collège Maurice Genevoix de Meslay-du-Maine.

En ces temps de COVID, les liens sociaux ne sont pas les seuls à s'estomper. L'accès rendu plus difficile au monde de l'entreprise est évidemment aussi une des nombreuses conséquences de la crise. Et si l'avenir des étudiants post-bac paraît souvent incertain, celui des élèves du secondaire a aussi de quoi susciter l'inquiétude.

Nos collégiens avaient le choix entre organiser une période d'observation en entreprise et rester au collège. Fortement incités à trouver un stage par l'équipe pédagogique et l'équipe de direction, environ deux tiers d'entre eux ont fait jouer le réseau de professionnels de leurs parents afin de pouvoir être en immersion en entreprise le temps d'une semaine. Les élèves « sans stage » ont eu l'occasion de travailler leur orientation avec leur professeur principal et, bien sûr, d'assister aux autres cours, adaptés pour l'occasion.

La semaine du 9 mars, l'action que j'avais menée l'an dernier avec 100 000 entrepreneurs et la CCI a été reconduite, mais dans des conditions différentes. Cette fois, c'est le collège qui a accueilli 7 entrepreneurs, ou plutôt devrais-je dire entrepreneuses car cette action particulière met en effet l'accent sur l'entrepreneuriat au féminin. J'ai pu constater que tous les élèves (et pas seulement les filles) sont sensibilisés via ce dispositif à l'esprit et l'envie d'entreprendre grâce aux témoignages des cheffes d'entreprise. Sous forme d'échanges informels, mais aussi de jeux (les élèves étant par exemple amenés à deviner les professions des intervenantes), ces rencontres sont l'occasion d'un enrichissement mutuel. Dans le même ordre d'idée, je vais également solliciter la fondation "Cgénial" afin de faire intervenir un professionnel dans les classes.

Car le climat plutôt morose n'est pas sans affecter nos élèves : échanger avec des personnes extérieures à l'établissement permet ainsi de rompre avec le quotidien des cours et d'oublier, pour un temps, la situation sanitaire actuelle tout en préparant efficacement leur parcours avenir.

Raymond Mauny enseigne au lycée Gaston Lesnard de Laval.

La Covid bouscule nos habitudes et modifié notre organisation professionnelle depuis un an. Ainsi, la salle des professeurs est presque en sommeil et les enseignants se polarisent par petits groupes dans différents lieux de l'établissement. En ma qualité de professeur relais, je passe davantage de temps au lycée pour « prendre la température » et me tenir informé des projets de chacune des équipes pédagogiques. Nous avons accueilli à la rentrée 2020 une nouvelle cohorte d'élèves dont nous connaissons seulement la moitié du visage...

Le secteur du bâtiment se porte bien : sur le plan économique, en terme de recrutement ainsi qu'en matière de perspectives d'évolution positive dans la qualification professionnelle à court et moyen termes. Je rencontre une à deux entreprise(s) ou organisation(s) patronale(s) par semaine. Les chefs d'entreprises sont dans une dynamique d'accueil des élèves, ils viennent à leur rencontre, ils valorisent leur secteur d'activité. Les enseignants du lycée communiquent énormément avec eux. Les PFMP sont un tremplin pour la signature de contrats d'apprentissage. Le regard de l'entreprise évolue favorablement sur le potentiel des jeunes qui bénéficient d'une formation en bac pro. Notre organisation interne est fondée sur l'adaptabilité qui demande à être prise en compte par tous les acteurs : cela tombe bien puisque, dans le contexte actuel, le verbe « s'adapter » est celui qui correspond le mieux à notre vécu quotidien.



Fruit d'un travail collaboratif entre les services du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et ceux du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, **les données publiées sur le site « InserJeunes » www.inserjeunes.education.gouv.fr mesurant l'insertion post lycée pro ou CFA constituent aussi une aide à l'orientation.**

Porté par la DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance)

et la DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche et des Etudes Statistiques),

« InserJeunes » fournit des outils de pilotage aux acteurs de la voie professionnelle et informe les jeunes.



Prenons un cas d'école, celui d'un élève, par exemple de 3ème (mais pourquoi ne serait-il pas un peu plus âgé ?) qui est **intéressé par le métier de chaudronnier**.

Il se pose légitimement toute une série de questions :

- il fait quoi exactement un chaudronnier ?
- est-ce qu'il existe un ou des diplôme(s) de chaudronnier ?
- est-ce que je peux devenir chaudronnier en étudiant près de chez moi ?
- est-ce que je trouverai du travail ?

S'il lance une recherche en tapant le mot « chaudronnier », il accède à une page dont la première info est

En savoir plus sur le métier sur ONISEP.fr

Ensuite, il peut faire une recherche par niveau de formation, ce qui lui permet de percevoir la réalité de l'échelle des diplômes accessibles.

Il constate par exemple qu'il existe un CAP réalisation en chaudronnerie industrielle et que cette formation, accessible après la 3ème, qualifiante et diplômante en 2 ans peut se faire sous statut scolaire et par apprentissage. En choisissant le statut scolaire, en cliquant sur « Trouver cette formation » puis en zoomant sur la carte de France, il constate que cette formation est proposée au lycée professionnel Robert Buron de Laval mais aussi au lycée professionnel Henri Dunant à Angers.

S'il se projette plus loin dans l'avenir en choisissant de consulter la liste des BTS, il en trouve 3, par voie scolaire ou par apprentissage. Et enfin, si l'élève trie les formations par taux d'emploi décroissant ou par taux de poursuite d'études décroissant, il constate que les jeunes qui passent par un CAP réalisation en chaudronnerie industrielle sont un peu moins d'un sur deux à poursuivre leurs études après la formation ; qu'ils sont 3 sur 10 en emploi salarié six mois après leur sortie de formation s'ils sont passés par la voie scolaire mais 7 sur 10 s'ils sont passés par l'apprentissage.



Le + du site : en bas de la page d'accueil,

l'élève peut accéder directement à 3 portails qui regorgent d'informations précises et pratiques.

Le « Portail de l'alternance » et le portail de « la bonne alternance » proposé par la Mission Apprentissage. Ainsi que la présentation par l'ONISEP de la nouvelle voie pro. :

ce sont **5 étapes pour réussir dans la voie professionnelle** (« Je m'interroge », « Je découvre »,

« Je choisis », « Je vis ma voie pro », « Je réussis »).

Les 11 Contrats d'Objectifs Sectoriels (COS) **Emploi, Formation** **et Orientation Professionnelle (EFOP)** **seront bientôt opérationnels en Région.**

Depuis 2017, la SREFOP (Stratégie Régionale EFOP) est mise en œuvre conjointement par l'Etat, le Conseil Régional et les partenaires sociaux dans les Pays de la Loire.

A l'issue de dialogues sectoriels, les fédérations professionnelles régionales, le Préfet de Région, le Recteur et les OPCO (*voir ci-contre*) signent les COS afin de créer les conditions d'une coopération renforcée en matière d'EFOP et de répondre au mieux aux besoins en compétences des entreprises et de tou-te-s les Ligérien-ne-s.

Chaque contrat EFOP s'appuie sur 4 axes :

- **l'observation** (Axe 1) pour connaître les besoins en compétences des entreprises et l'évolution des métiers
- **l'orientation** (Axe 2) pour faciliter l'information sur les métiers et leur évolution, pour promouvoir l'offre de formation, la professionnalisation des acteurs et la mise en place de réseaux de référents
- **la formation initiale et continue** (Axe 3) pour faciliter la transformation et l'optimisation de l'offre de formation selon ses différentes voies



- **le recrutement, l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle** (Axe 4) pour faciliter les processus de recrutement et améliorer l'insertion des stagiaires formés.

Par exemple, le COS régional EFOP « Inter-industries » décline les 4 axes en autant d'enjeux partagés, eux-mêmes sources de 9 défis à mettre en œuvre avant la fin de l'année 2022.

Son axe 2 fixe deux enjeux majeurs : la promotion des métiers de l'industrie et l'information des acteurs de l'orientation.

En découlent 2 défis :

- faire connaître l'offre de formation professionnelle initiale et continue ainsi que l'offre dédiée à l'alternance auprès des acteurs de l'orientation, des élèves, des étudiants, des apprentis, des demandeurs d'emploi et des familles
- améliorer la connaissance des métiers, de l'évolution pro. et de l'insertion des diplômés par le grand public et par les acteurs de l'orientation. Parmi les outils : une offre d'interventions de pros en établissements scolaires et de visites d'entreprises industrielles par les élèves.

Les OPCO :

Depuis le 1^{er} avril 2019, les onze **OPérateurs de Compétences (OCPO)** ont pour mission d'accompagner la formation professionnelle.

Les OPCO financent les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Ils aident les 329 branches qu'ils représentent à construire les certifications professionnelles. Ils accompagnent les PME pour définir leurs besoins en formation.



Le regroupement de branches professionnelles pour constituer un OPCO s'appuie sur les critères de cohérence des métiers et des compétences, de filières, d'enjeux communs de compétences, de formation, de mobilité, de services de proximité et de besoins des entreprises.

+ d'infos sur

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

Merci d'avoir pris le temps de lire le B.I.P. n°28.

Retrouvez-le en ligne
ainsi que les anciens numéros sur
www.dsden53.ac-nantes.fr
rubrique Relation Education - Economie

DIFFUSEZ-LE AUPRÈS DE VOS COLLÈGUES !

Le B.I.P. (Bulletin d'Information des profs-relais de la Mayenne) est une publication de la D.S.D.E.N. de la Mayenne – Cité administrative – Rue Mac Donald - B.P. 3851 – 53 030 – Laval cedex 9

Directeur de la publication : Hugues Le Guével

hugues.le-quevel@ac-nantes.fr

Rédacteurs :

Hugues Le Guével

Romain Hodé romain.hode@ac-nantes.fr

Raphaël Maurus raphael.maurus@ac-nantes.fr

Raymond Mauny raymond.mauny@ac-nantes.fr